

1er bureau
JPT/CT

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE - ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
composant le conseil.. 33
en exercice 33

présents 29
» par procuration 4

OBJET :

~~Z.A.C. DU PARC DE SOISY~~

~~CREATION DE LA Z.A.C.~~

~~ET ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE~~

~~DE REALISATION~~

L'an mil neuf cent quatre-vingt sept le 26 juin
à 21 heures, le conseil municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué
par M. le maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
M. BERGOGNON, premier adjoint.

Présents : MM. GILBERT, MARTIN, DOUTE, Mme MARTEL, MM. MARBOT,
ROY, Mme BERNIER, MM. RAVIOL, ULRICH, BARNIER, TASSEL, LAGARDE,
HENNEQUIN, THEVENOT, PERRAUDIN, Mme BOULIC, M. LACOMBE,
Mme LARDAUD, MM. GALLON, GUIET, Mlle CERIEIX, M. AVIGNON,
Mme MAIRE, M. CLECH, Mme BOUCHU, M. KUPPERS, Mme BRUN, M. MADAR.

Par procuration :

M. FAUGERON à M. Bergognon, M. NORMAND à M. Hennequin,
M. STREHAIANO à M. Douté, Mme VALODE à Mme Maire.

Absents excusés : MM.

Absents : MM.

Secrétaire : M. THEVENOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. GILBERT,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles
L. 300-2, L. 311-1 et suivants, R. 311-1 et suivants,

VU le plan d'occupation des sols (P.O.S.) de
la commune approuvé le 30 janvier 1987,

VU la délibération du conseil municipal en date
du 10 mars 1986 engageant la concertation sur ce projet,

VU les observations recueillies sur le registre
ouvert en mairie entre les 7 et 15 juin 1986,

VU le compte rendu au conseil, le 19 septembre 1986,
des conclusions de cette concertation,

CONSIDERANT les réactions et observations de
la population,

.../...

VU le dossier constitué pour la création de la Z.A.C. qui comprend un plan de situation, un plan périmétral et un rapport de présentation et précisant que la Z.A.C. sera réalisée par voie de convention, qu'elle sera exclue du régime de la taxe locale d'équipement et que le P.O.S. sera applicable dans la Z.A.C.,

VU l'avis de la commission technique du 15 juin 1987,

VU l'avis de la commission des finances du 19 juin 1987,

APRES en avoir délibéré,

PAR un vote au scrutin public,

PAR 32 voix (MM. FAUGERON par procuration, BERGOGNON, GILBERT, MARTIN, NORMAND par procuration, DOUTE, Mme MARTEL, MM. MARBOT, ROY, Mme BERNIER, MM. RAVIOL, ULRICH, BARNIER, TASSEL, LAGARDE, HENNEQUIN, THEVENOT, PERRAUDIN, Mme BOULIC, M. LACOMBE, Mme LARDAUD, MM. GALLON, GUIET, Mlle CERIEIX, MM. AVIGNON, STREHAIANO par procuration, Mme MAIRE, M. CLECH, Mmes BOUCHU, VALOEF par procuration, BRUN, M. MADAR)

et 1 abstention (M. KUPPERS),

DECIDE

1°) d'arrêter le dossier définitif du projet (dossier de création) et de le tenir désormais à la disposition du public ;

2°) de créer la zone d'aménagement concerté dite " Z.A.C. du Parc de Soisy " ;

3°) de délimiter son périmètre tel qu'il est figuré par un trait continu sur le plan ci-joint, à l'échelle du 1/1 000 ème

4°) de confirmer la société BREGUET comme aménageur, en lui confiant la réalisation de cette opération, selon les termes d'une convention à intervenir ultérieurement ;

5°) d'exonérer cette opération de la taxe locale d'équipement ;

6°) de prendre le P.O.S. comme document d'urbanisme s'appliquant à la zone ;

7°) d'engager dès à présent la constitution du dossier de réalisation de la Z.A.C. ;

8°) de demander la déclaration d'utilité publique sur le périmètre nécessaire à la réalisation de la zone.

Pour extrait conforme.

Pour le maire, absent,
le 1er adjoint,



J. Bergognon

J. BERGOGNON.

Sous-Préfecture

Transmis le : - 6 JUIL. 1987
Reçu le : 8 JUIL. 1987
Publié le : - 3 JUIL. 1987
Notifié le :
Exécutoire le : 8 JUIL. 1987

Pour Le Maire absent,
le 1er adjoint,



J. Bergognon

J. BERGOGNON.

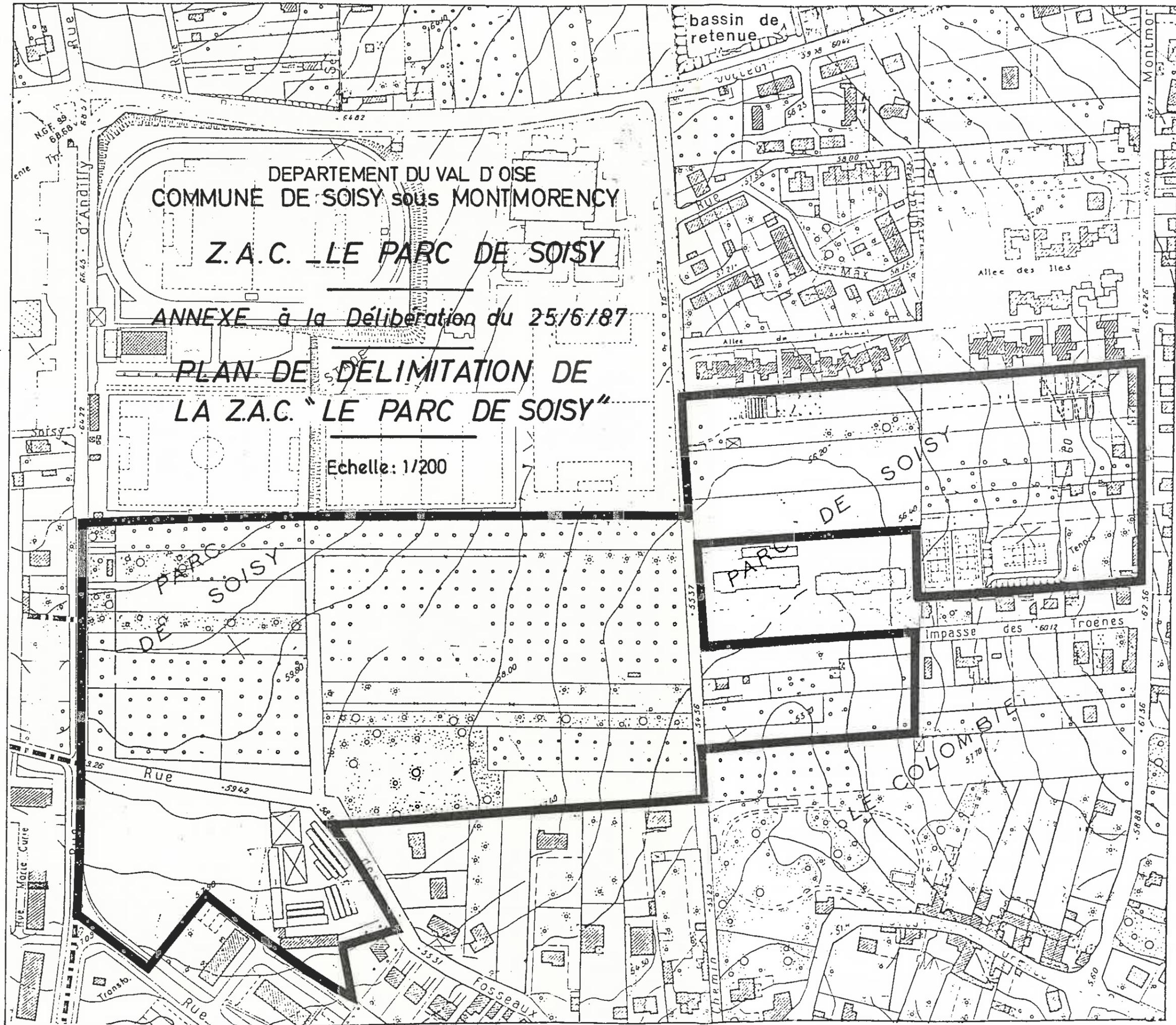
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SOISY sous MONTMORENCY

Z.A.C. LE PARC DE SOISY

ANNEXE à la Délibération du 25/6/87

**PLAN DE DELIMITATION DE
LA Z.A.C. "LE PARC DE SOISY"**

Echelle: 1/200



MAIRIE DE
SOISY-SOUS-MONTMORENCY
23. JUIN 1987
95230 VAL D'OISE

1er bureau

JPT/JC

28.10.1987

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE - ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
composant le conseil.. 33
en exercice..... 33

présents 28
par procuration 4

OBJET :

Z.A.C. DU PARC DE SOISY
MODIFICATION
DE L'ACTE DE CREATION

L'an mil neuf cent quatre-vingt - sept le 23 octobre
à 21 heures, le conseil municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué
par M. le maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
M. BERGOGNON, premier adjoint.

Présents : MM. GILBERT, MARTIN, NORMAND, DOUTE, Mme MARTEL,
M. ROY, Mme BERNIER, MM. ULRICH, BARNIER, LAGARDE, HENNEQUIN,
THEVENOT, PERRAUDIN, Mme BOULIC, M. LACOMBE, Mme LARDAUD,
MM. GALLON, GUIET, Mlle CERIEIX, MM. AVIGNON, STREHALIANO,
Mme MAIRE, M. CLECH, Mme BOUCHU, M. KUPPERS, Mme BRUN, M. MADAR.

Par procuration :
M. FAUGERON à M. Bergognon, M. RAVIOL à M. Gallon,
M. TASSEL à Mme Martel, Mme VALODE à Mme Maire.

Absents excusés : MM.

Absent : M. MARBOT.

Secrétaire : M. BARNIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code des communes,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 311-1
et suivants, R. 311-10 et R. 311-32 qui stipulent que la modifica-
tion de l'acte de création d'une zone d'aménagement concerté (Z.A.C.)
est prononcée dans les formes prévues pour sa création,

VU le plan d'occupation des sols (P.O.S.) approuvé le
30 janvier 1987,

VU sa délibération du 26 juin 1987 créant la Z.A.C. et décidant
de conserver le P.O.S. comme document d'urbanisme applicable à
l'intérieur de la zone,

CONSIDÉRANT que le maintien des règles du P.O.S. à l'intérieur
de la Z.A.C. entraîne des conséquences préjudiciables à la réalisa-
tion de l'opération, notamment du point de vue du calcul des droits
à construire attribués aux acquéreurs de lots,

PAR trente et une voix et une abstention,

./.

DECIDE :

Article 1 - La délibération susvisée du 26 juin 1987 est modifiée en ce qu'elle décidait de maintenir le P.O.S. en vigueur à l'intérieur de la Z.A.C. du Parc de Soisy.

Article 2 - Il est prescrit l'élaboration d'un plan d'aménagement de zone établi dans les formes prévues par l'article L. 311-4, alinéa 5, du code de l'urbanisme dans sa rédaction issue de la loi n° 86-1286 du 23 décembre 1986, la continuité du dossier de Z.A.C. s'effectuant suivant la procédure dite simplifiée conformément aux textes en vigueur.

Article 3 - Ce plan d'aménagement de zone fera l'objet d'une enquête publique valant enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, dans les conditions fixées à l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme.

Article 4 - Le 8ème point de la délibération du 26 juin 1987 est complété en précisant que la commune s'engage à prévoir les crédits nécessaires aux acquisitions par voie d'expropriation.

Article 5 - La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et fera l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Pour extrait conforme.

Le maire,
pour le maire, empêché,
le deuxième adjoint,
signé : R. GILBERT.

POUR COPIE CONFORME,
le secrétaire général délégué,

Sous-Préfecture

Transmis le : - 2 NOV. 1987

Reçu le : - 3 NOV. 1987

Publié le : - 2 NOV. 1987

Notifié le :

Exécutoire le : - 3 NOV. 1987

Le Maire

signé : R. FAUGERON

POUR COPIE CONFORME.

Le secrétaire général délégué,

